

Thématique :	Facturation saison 26/27
Objet :	Dates et fonctionnement

Bonjour à tous,

Veuillez trouver ci-dessous le mode opératoire de la facturation et échéancier pour la saison 26/27

Facturation de toutes les opérations hors licences :

Une facture mensuelle sera établie avec le détail de l'ensemble des imputations (contrôlable en grande partie dans votre compte FBI).

Equipes PRM et PRF dates de facturation caisse péréquation :

10/2026 -> 450 €

01/2027 -> 450 €

04/2027 -> 450 €

Facturation Licences (établissement/mutation/prêt/ ..) :

Quatre factures (base du solde N-1) avec une régulation en juin (info du sur FBI).

- 1er appel : le 11/09/26 -> règlement le 11/10/26

- 2ème appel : le 05/11/26 -> règlement le 05/12/26

- 3ème appel : le 05/01/27 -> règlement le 05/02/27

- 4ème appel : le 05/03/27 -> règlement le 05/04/27

- Solde au 15/05/2027 -> régul le 15/05/27 -> règlement le 15/06/27

Pour votre information, cette méthode de facturation sera modifiée la saison prochaine au profit d'une facturation des licences au réel de vos saisies et mensuellement. Afin d'en déterminer la viabilité ou pas, 10 clubs ont accepté de servir de « testeur » et vont être facturés ainsi dès cette saison. Ne pas hésiter à prendre contact avec eux afin d'anticiper cette échéance. (AVSR, Charpennes, Meyzieu, St Blandine, Chazay, SGOSFF, Jonage, CLAR, ALVP, Pontcharra).

Une Visio « démarche club » va être programmée fin septembre afin de vous expliquer les extractions FBI.

Sportivement

Rédacteur :
A. CLAIRET

Vérificateur :
B. BALMA

Approbateur :
L. SORLUT